

COMMUNE d'AIRE SUR LA LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 15 DECEMBRE 2020

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE SUR LA LYS
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **MARDI 15 DECEMBRE 2020** à 18H00, le conseil municipal d'Aire-sur-la Lys s'est réuni à huis clos en la **salle de l'Amitié** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 9 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, DEGRACE Marie-Josée, MM. LERMYTTE François, AZELART Laurent, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, CATTEZ François, MM. DUBUISSON Frédéric, RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude,
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme CATTY Christine,
Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme WOZNY Florence,
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 19h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : ESPACE SOCIOCULTUREL DE LA LYS - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021-2023.

2020-12-N° 10

VU la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'Espace socioculturel de la Lys, validée en Conseil Municipal du 23/11/2017 ;

VU que celle-ci arrive à échéance le 31 décembre 2020 ;

ETANT DONNE QUE, à cette convention, sont associées la convention de mise à disposition des locaux et la convention de mise à disposition des personnels ;

ETANT PRECISE que, dans l'attente de la rédaction du projet social de l'ESL, et ce, au plus tard, le 31 décembre 2021, en concertation avec les services de la CAF, il convient de prolonger la convention d'objectifs et de moyens ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Florence WOZNY Maire-Adjointe,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

ARTICLE 1^{er} - SE PRONONCER sur la prolongation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, sous réserve de la validation du projet de l'ESL par la CAF, au plus tard pour le 31/12/2021 ;

ARTICLE 2 - VALIDER les conventions de mise à disposition des locaux et de mise à disposition des personnels CI-ANNEXEES ;

ARTICLE 3 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer ces documents et à prendre tous les actes nécessaires qui s'y attachent durant la période des 3 ans.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX